

CONFERENCE MONDIALE DES MOUVEMENTS DEMOCRATES - CHRETIENS

----- LES 8 ET 9 NOVEMBRE 1956 À PARIS

RAPPORT
SUR LE
PROBLEME POLITIQUE DE L'EUROPE OCCIDENTALE

PAR
ALFRED COSTE-FLORET
DÉPUTÉ DE LA HAUTE-GARONNE
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL INTERNATIONAL DES N.E.I.

Le drame de l'Europe occidentale c'est l'écart qui existe entre son influence culturelle qui demeure essentielle et son rôle politique et économique aujourd'hui très diminué.

Economiquement l'Europe autrefois le grenier du monde mais ravagé par trois guerres en moins d'un siècle est devenue une région pauvre qui, après 1940, n'a pu maintenir son niveau de vie que grâce aux "béquilles" du plan Marshall. Elle reste aujourd'hui dépendante du Moyen Orient pour son approvisionnement en énergie qui commande le niveau de vie de ses habitants.

Politiquement, ce n'est plus de Paris, de Rome, de Londres ou de Berlin que proviennent aujourd'hui les mots d'ordre et les initiatives mais de Washington ou de Moscou.

Cependant le rayonnement moral et culturel de l'Europe affaiblie demeure intact. Pour sauvegarder ce patrimoine les pays divisés d'Europe doivent s'unir. Ainsi sera maintenue la civilisation européenne, c'est-à-dire une tradition intellectuelle et morale fondée sur la liberté des droits de l'homme, la dignité de la personne humaine.

Car l'Europe occidentale, malgré la diversité de ses langues et de ses moeurs, incarne une forme de civilisation commune à ses divers Etats. La tradition européenne, c'est l'alliance de l'esprit grec, du droit romain, et du spiritualisme chrétien. A ces trois éléments essentiels est venu s'ajouter à une époque plus récente l'humanisme rationaliste. L'idéalisme chrétien amorcé par l'esprit grec et s'appuyant sur l'ordre romain a fait la gloire de l'Europe. Malgré des divergences normales et

.....

inévitables, l'unité de la civilisation européenne a subsisté tant que l'équilibre entre ces trois tendances n'a pas été rompu. Mais cette unité s'est brisée sous la poussée du matérialisme politique et de l'Etat totalitaire. Il importe de la refaire et, contre la menace communiste qui a séparé l'Europe en deux morceaux, de sauvegarder la civilisation européenne.

L'unité de l'Europe fera sa force et sa prospérité. Car l'Europe possède d'immenses réserves en hommes, en matières premières, en capitaux. Mais elle ne pourra les mettre en valeur qu'à condition de s'unir.

Une force unificatrice existe à l'Est: la Russie soviétique. Une autre est apparue à l'Ouest: l'instinct de conservation. Face à la menace de la Russie soviétique et du communisme international, les Nations de l'Europe libre ont compris qu'il leur faut s'unir ou périr.

Mais les constructions neuves et solides ne s'effectuent pas tout d'un coup. Des étapes progressives sont indispensables.

C'est en Décembre 1947 et sur une initiative française que fut constitué à Paris un "Comité International de coordination" des six mouvements européens les plus importants.

Sur l'impulsion de ce Comité se réunit à La Haye du 7 au 10 Mai 1948, un Congrès rassemblant la plupart des Mouvements fédéralistes des différents pays d'Europe. Le Congrès proclama que "l'heure était venue pour les nations de l'Europe de transférer certains de leurs droits souverains pour les exercer désormais en commun, en vue de coordonner et de développer leurs ressources." Comme conclusion de ses travaux, le Congrès de La Haye proposa la réunion d'une Assemblée Européenne dont les représentants seraient élus soit par les Parlements nationaux, soit au suffrage universel et qui serait chargée d'étudier les mesures propres à réaliser l'unité européenne.

Le 18 Août 1948 marque une date dans l'histoire de l'élaboration des institutions européennes. Ce jour-là l'initiative passa du plan privé à celui des hommes d'Etat responsables. A cette date, en effet, le gouvernement français proposa de réunir une conférence des cinq nations du traité de Bruxelles dont les représentants avaient signé le programme de La Haye. Comme suite à cette proposition se réunit la conférence des cinq: France, Grande-Bretagne, Belgique, Hollande et Luxembourg -qui décida le 28 Janvier 1949 la création d'un "Conseil de l'Europe" composé d'un Comité de ministres ayant pouvoir de décision et d'une Assemblée parlementaire consultative. Quelques semaines plus tard, à la demande de la Grande Bretagne, Strasbourg était choisi comme siège du Conseil de l'Europe. Le 28 Mars 1949, des invitations sont lancées par les Cinq au Danemark, à l'Italie, à l'Irlande, à la Suède et à la Norvège et la Conférence des

dix s'ouvre à Londres. Elle élabore un projet de statut qui est signé le 5 Mai à Londres par les ministres des affaires étrangères des dix pays. Le 3 Août sept pays ayant ratifié le traité, le Conseil de l'Europe existe officiellement. Le 3 Août 1949, l'Europe unie passait du stade des études théoriques à celui des réalisations positives. Bien vite la nouvelle institution devait rassembler tous les pays de l'Europe libre.

On a beaucoup calomnié le Conseil de l'Europe. On a critiqué l'excessive prudence du Conseil des Ministres et l'impuissance de l'Assemblée Consultative. Le Conseil est cependant un utile lieu de rencontre entre les hommes et une irremplaçable tribune pour le lancement des idées neuves et fécondes.

C'est à Strasbourg le 9 Mai 1950 qu'au nom du Gouvernement de la France le Président Robert SCHUMAN proposait la mise en commun des industries de base du charbon et de l'acier des pays d'Europe, en raison de leur importance économique et du potentiel de puissance militaire qu'elles représentent. Commencée le 20 Juin 1950, la Conférence pour l'institution d'une communauté européenne du charbon et de l'acier se terminait le 18 Avril 1951 par la signature du traité par la France, l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, la Hollande et le Luxembourg.

Le 25 Juin 1952, après ratification par les six Parlements intéressés, il entra en vigueur.

Le plan SCHUMAN représente une option décisive dans la méthode suivie pour élaborer les institutions de l'Europe unie. Il constitue un choix en faveur de la méthode progressive dite "fonctionnelle". Ses promoteurs ont considéré que l'Europe unie ne pourrait être élaborée tout d'un coup. Des étapes sont indispensables. Aussi ont-ils voulu commencer à construire l'Europe par une réalisation concrète dans un domaine limité mais essentiel. Ainsi se définit la méthode dite des "autorités spécialisées".

A cette Europe des "autorités spécialisées" on a objecté ses frontières étroites. L'Europe des six, c'est l'Europe sans la Grande-Bretagne. L'option des promoteurs de la CECA pose le problème fort délicat de la participation anglaise et des frontières de l'Europe unie.

Tout en appuyant la politique d'unification européenne, la Grande Bretagne n'a pas jugé, à cause de sa position particulière comme centre du Commonwealth, pouvoir s'intégrer dans les communautés spécialisées. Nous enregistrons ses raisons. Mais pour celui qui va au fond des choses, la vraie querelle, lorsqu'il s'est agi à Strasbourg de construire l'Europe unie, n'était pas entre les "institutionnels" et les "fonctionnels". Le désaccord véritable est celui qui sépare ceux qui consentent à des abandons de souveraineté et ceux, telle la Grande Bretagne, qui s'y opposent. Or

L'Europe est une nécessité immédiate et pour être une réalité, postule des abandons de souveraineté. Il est cependant nécessaire de préciser qu'il s'agit de construire une organisation européenne ouverte à tous les pays d'Europe qui en acceptent les principes. C'est dans le cadre d'une politique de la porte ouverte qu'il convient de poursuivre en association la plus étroite possible avec la Grande Bretagne, la construction de l'Europe unie.

Le traité instituant la CECA consacre une double révolution. Sur le plan politique, il transfère à des institutions supranationales les droits jusqu'ici souverains des Etats. Cette notion de "supranational" est un concept nouveau dont il importe de souligner l'intérêt. En acceptant de créer une autorité supranationale pour contrôler l'économie européenne du charbon et de l'acier, les six Etats membres de la CECA s'engagent résolument dans une voie nouvelle. Ils acceptent, en effet, de porter atteinte au principe de la souveraineté nationale, règle traditionnelle qui gouvernait depuis des siècles les relations entre Etats européens.

Sur le plan économique, la révolution du plan Schuman est tout aussi importante. La création d'un vaste marché commun de 155 millions d'habitants à la mesure des techniques modernes, la disparition du désastreux cloisonnement économique permettront l'élévation du niveau de vie des masses.

Mais la Communauté du charbon et de l'acier n'est qu'une première étape vers une structure européenne communautaire. Il est évident qu'elle est appelée à se compléter par d'autres autorités spécialisées ou à disparaître.

Sur le chemin des réalités positives le traité instituant une Communauté Européenne de Défense a constitué la seconde étape. Celle-ci fut, en définitive, un échec. Le traité de CED signé par les six Etats de la CECA le 27 Mai 1952 ne devait pas entrer en vigueur, le Parlement français ayant refusé de le ratifier.

Les causes de cet échec sont multiples. Certains tiennent à la conjoncture particulière de la politique française au moment du débat devant le Parlement français. Il convient cependant de noter que le choix d'une Communauté Européenne de Défense comme seconde étape vers une Europe unie était, en logique, discutable.

Le traité instituant la CECA, en effet, constitue dans un domaine essentiel il est vrai, mais soigneusement et nettement circonscrit, un abandon partiel, de souveraineté. Le traité instituant la CED, au contraire, impliquait un abandon de souveraineté d'une toute autre ampleur parce qu'il visait le domaine militaire et que l'armée nationale est le moyen et l'instrument d'une politique nationale.

L'échec, cependant, était grave et risquait de remettre en cause la construction européenne elle-même.

Les six ministres des affaires étrangères, après avoir signé avec la Grande Bretagne le traité instituant l'Union de l'Europe Occidentale qui consacre le réarmement allemand et l'entrée de l'Allemagne à l'O.T.A.N., ont compris la nécessité de poursuivre la politique d'unification européenne.

A cet égard les perspectives d'aujourd'hui apparaissent meilleures que celles d'hier. La marche en avant vers l'Europe unie a repris avec la préparation des traités instituant entre les six une Communauté européenne de l'énergie atomique dite Euratom et un marché commun.

La crise de Suez a souligné pour l'Europe occidentale la nécessité de bâtir l'Euratom. Celle-ci trouve, en effet, son origine et sa raison profonde dans la dépendance où se trouve l'Europe Occidentale par rapport au pétrole du Moyen Orient. Un pays ne peut rien sans énergie. Les sources d'énergie dont nous avons besoin se trouvent au Moyen-Orient. Le pétrole qui nous est indispensable est pour la plus grande part acheminé par le Canal de Suez. Telles sont les données actuelles du problème. Elles accusent la dépendance de nos pays. Pour supprimer cette dépendance il n'est qu'une solution: construire rapidement l'Euratom. Car l'Europe Occidentale peut ainsi changer les données du problème en développant sur son sol cette source nouvelle d'énergie que la science met à la disposition des hommes d'aujourd'hui: l'énergie atomique.

Sur le principe d'Euratom les six Parlements des six Pays engagés sur la voie de l'intégration européenne se sont prononcés favorablement à la suite d'une résolution votée par le Comité d'Action pour les Etats-Unis d'Europe présidé par Jean MONNET et où sont représentés les dirigeants des partis politiques principaux des six pays ainsi que les chefs syndicalistes. Des difficultés subsistent encore concernant notamment l'utilisation militaire et la propriété des matières fissiles. La résolution votée par le Comité des Etats-Unis d'Europe à l'unanimité le 20 Septembre 1956 à Paris, acceptée par conséquent par les dirigeants des principaux partis politiques et des syndicats libres des six pays, permet de penser que ces difficultés seront surmontées. Comme la motion l'indique très expressément, la solution acceptable serait "d'adopter, en ce qui concerne les conditions d'approvisionnement, la propriété et le contrôle des matières fissiles, les solutions qui ont fait leurs preuves et qui ont réussi tant en Angleterre qu'aux Etats-Unis".

Nos six pays doivent également se hâter pour arriver à la conclusion du traité sur le marché commun européen et aussi à l'aboutissement des études entreprises à l'O.E.C.E. sur l'inclusion de ce marché commun dans une zone de libre échange comprenant la Grande Bretagne et

les autres pays membres de l'O.E.C.E. Les dirigeants britanniques ont récemment manifesté un intérêt accru pour ces projets. Il faut s'en réjouir. Car le véritable moyen d'associer étroitement l'Angleterre aux communautés spécialisées consiste à négocier entre ces communautés et l'Angleterre des accords complémentaires. Cela a été fait pour la C.E.C.A. à laquelle nos amis britanniques donnent dès à présent une collaboration très active.

La même méthode doit être employée pour les autres communautés envisagées. Car il est impossible de construire une Europe équilibrée sans y associer étroitement la Grande Bretagne.

La création d'un vaste marché commun ne peut qu'influencer favorablement le niveau des coûts de production européens et par voie de conséquence la capacité de concurrence de l'Europe par rapport aux principaux centres mondiaux de production. Les résultats ne peuvent qu'ouvrir la voie à une expansion de la production européenne et à un accroissement des revenus nationaux.

La méthode d'intégration progressive choisie par les six pays de la CECA doit nécessairement aboutir à la création d'une autorité politique commune chargée de coordonner les diverses institutions spécialisées et de réaliser l'indispensable synthèse des politiques conduites dans les secteurs intégrés.

Il est en effet impossible d'admettre que sous couleur d'unité européenne on installe le désordre dans la concurrence des autorités spécialisées.

L'assemblée "ad hoc", en fait l'Assemblée commune de la CECA, avait à la demande des gouvernements entrepris l'élaboration des institutions politiques de l'Europe. Les conclusions de ses travaux n'ont pu être retenues dans le climat de pessimisme qui suivit l'échec de la CED. Peut-être aussi les savants juristes qui élaborèrent le projet - ils permettront à un juriste de l'indiquer - se sont-ils égarés dans les détails de mécanismes institutionnels trop complexes.

Il nous semble, pour limiter autant que faire se peut les risques d'échec, de déviation et de précipitation dangereuse qu'il conviendrait de reprendre le problème sans prétendre le résoudre tout d'un coup. A cet égard on pourrait retenir la suggestion que vient de faire à Bâle le 22 Octobre 1956 l'association parlementaire franco-allemande qui groupe trois cents parlementaires français ou allemands. Il s'agirait d'instituer une commission internationale d'étude pour l'unité politique de l'Europe. Celle-ci serait composée de six "sages" appartenant chacun à l'un des pays de la CECA et chargée non d'arrêter les mécanismes institutionnels mais plus modestement d'élaborer le processus juridique d'unification. Les travaux de la commission internationale devraient aboutir à

la rédaction d'un projet de traité qui serait soumis aux six gouvernements puis aux Parlements et qui aurait pour objet d'instituer une procédure constituante.

Au terme de cet exposé sur le grand problème politique de l'Europe Occidentale, c'est-à-dire sur son unification, il faut conclure. Soyons résolument des optimistes. Alors que de partout craque l'Europe de l'Est dont le ciment de l'apparente unité était la force seule, voici que peu à peu, pas à pas, à travers les échecs et les désillusions, avance lentement mais sûrement l'Europe unie de la liberté. Pour la prospérité et pour la paix, il s'agit d'unir des hommes libres et non pas de coaliser des souverainetés juxtaposées. Sur la route à parcourir encore les difficultés sont nombreuses et le chemin qui mène au but est long. Mais les six gouvernements qui poursuivent la construction de l'Europe unie ont déjà dépassé le stade des études pour arriver au plan des réalisations concrètes. Si le mouvement pour l'Europe unie rencontre encore des échecs, nous avons la conviction que ceux-ci, comme ce fut le cas pour la CED, ne seront que provisoires.

Une Europe nouvelle moins cloisonnée et plus adaptée aux besoins du monde moderne que la vieille Europe est en gestation. Tôt ou tard, pour le bonheur des hommes, elle verra le jour.
